



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sans-papiers

Question écrite n° 28699

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'application dans le département de Vaucluse de la circulaire du 24 juin 1997 relative à la procédure de réexamen des dossiers d'étrangers en situation irrégulière. Il souhaiterait connaître, pour l'ensemble du département de Vaucluse, le nombre exact de demandes de régularisation ainsi déposées. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir lui préciser, parmi ces dossiers, le nombre exact de ceux ayant donné lieu à une régularisation et de ceux ayant fait l'objet d'un refus.

Texte de la réponse

Le bilan demandé par l'honorable parlementaire de l'application de la circulaire du 24 juin 1997, relative au réexamen de la situation de certains étrangers en situation irrégulière, est présenté dans le tableau ci-après (voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28699

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2304

Réponse publiée le : 14 juin 1999, page 3690